



# Les noms de domaine



*Tout savoir en un  
clin d'oeil !*



*Les noms de domaine*

**KESAKO ?**



Un nom de domaine est une suite de caractères (chiffres, lettres, trait d'union...) composée de :

**creatricks.fr**



**Suffixe**



**Extension**

Il correspond généralement au nom d'une société, d'une marque, d'un particulier, d'une association, etc.

Grâce à lui, vous allez pouvoir créer ou accéder à un site internet.



01

Les noms de  
domaine

**JE  
RESERVE**



# Sauf exception, c'est la règle du "Premier arrivé, premier servi" qui s'applique.

## **Vous voulez réserver ?**

- Votre nom doit notamment être disponible, respecter les droits de tiers et être conforme à l'ordre public et aux bonnes moeurs.
- Vous devez faire les démarches auprès d'un bureau d'enregistrement.

## **Votre nom est déjà pris ?**

Pour connaître l'identité d'un titulaire, il faut aller regarder le whois ("Who-is") d'un nom de domaine, qui correspond, en quelque sorte, à sa carte d'identité. Il existe, pour cela, des moteurs de recherche dédiés.



Il est possible d'enregistrer son nom de domaine sous anonymat.

02

*Les noms de  
domaine*

**JE  
SECURISE**



# Pourquoi est-il important de le faire ?

Un nom de domaine est souvent la vitrine de son activité, professionnelle ou personnelle.

Il est donc essentiel de le sécuriser pour :

- Limiter les problèmes techniques et ne pas faire fuir les visiteurs,
- Eviter de perdre "bêtement" son nom,
- Limiter le risque de vol de données ou de blocage de son site (ex : cyberattaque).



# Que devez-vous faire ?

01

Vous identifiez les risques et les menaces auxquels vous pouvez être confronté pour prendre des mesures adaptées (certificat de sécurité, mot de passe...).

02

Vous gardez toujours des coordonnées à jour sur le whois.

03

Vous mettez en place le renouvellement automatique de votre nom pour éviter de le perdre et qu'il soit pris par quelqu'un d'autre.

04

Vous sauvegardez régulièrement vos données pour limiter la perte en cas de problème.

03

Les noms de  
domaine

J'EXPLOITE







Vous pouvez exploiter votre nom de domaine :

- Seul,
- Par l'intermédiaire d'un tiers.

Si vous utilisez un nom de domaine pour créer un site internet, **assurez-vous d'obtenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle** sur :

- Le développement du site (salariés ou prestataires),
- Les contenus qui seront mis en ligne.



**N'oubliez pas non plus de faire figurer des **mentions légales** sur votre site !**

04

*Les noms de  
domaine*

**JE ME  
DEFENDS**



# 3

## Procédures possibles pour récupérer un nom de domaine

### Procédure amiable

Contact en direct avec le titulaire (email, mise en demeure...) et transfert du nom de domaine, sans frais.

### Procédure judiciaire

Assignation devant le tribunal judiciaire, par l'intermédiaire d'un avocat.

### Procédure extra-judiciaire

*(Un exemple parmi d'autres procédures)*

Procédure UDRP devant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

3 conditions à respecter :

- Le caractère identique ou similaire du nom de domaine créant un un risque de confusion avec une marque sur laquelle le demandeur a des droits ;
- L'absence de droit ou d'intérêt légitime du défendeur (site inactif...) ;
- La mauvaise foi.



Si vous devez tenter une action judiciaire ou extra-judiciaire, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel. Il saura vous conseiller et... vous éviter des frais inutiles !

**Je me pose**

**LES BONNES QUESTIONS**





**Mon nom est-il disponible ?**



**Mon nom porte-t-il  
atteinte aux droits  
d'un tiers ?**



**Ai-je payé la réservation  
ou le renouvellement de  
mon nom de domaine ?**



**Quelle est la meilleure  
procédure pour récupérer  
un autre nom ?**

